

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2021 – 20 h

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Guillaume DUCOLOMB, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Claire TRICHON, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Laurent BORDEL → procuration à Marie-Claire CARTONNET
Isabelle VAUDRAY → procuration à Christian CONAND
Julien DOMBES → procuration à Evelyne SUBIT

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Mme Evelyne SUBIT

I – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 29 JUILLET 2021

Le compte-rendu du 29 juillet 2021 est validé à l'unanimité.

II – AFFAIRES SCOLAIRES

L'effectif total à la rentrée scolaire 2021 est de 60 élèves répartis en 3 classes :

- 22 élèves en maternelle
- 17 élèves en CP/CE1/CE2
- 21 élèves en CE2/CM1/CM2

III – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

Afin de palier à l'absence maladie d'un agent du service scolaire, une personne a été embauchée en CDD jusqu'à fin septembre 2021.

IV – VOIRIE / RÉSEAUX / TRAVAUX DIVERS

4-1. Point sur travaux de la traversée du village

Les travaux du secteur Nord de Vernans jusqu'à la gare ont commencé (pose de bordures) et devraient se terminer entre le 15 et 30 octobre 2021.

Ils reprendront courant mars 2022 après la période hivernale.

Suite au changement de colonne du secteur sud il est nécessaire de contrôler les poteaux changés et ceux qui seront impactés soit 13 poteaux.

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil un devis du Cabinet NICOT d'un montant de 1 586,40 € TTC concernant le contrôle de 13 poteaux incendie.

Ce contrôle est obligatoire tous les 3 ans au maximum. Les membres du conseil approuvent le devis.

4-2. Mise à jour du classement de la voirie communale : rue de Vernans, rue des Petits Rats

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale en intégrant :

- la longueur de la parcelle D 932 dite « rue de Vernans » desservant les habitations n° 199 – 167 et 169
- la longueur de la parcelle D 266 située en Vernans, jouxtant les parcelles communales cadastrée D 265 et D 264

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de prononcer le classement définitif dans la voirie communale de ces deux parcelles.

4-3. Coût du déneigement 2020/2021

Le montant total des frais de déneigement pour l'hiver 2020/2021 s'élève à 456,50 euros correspondant à 11 h 30 de travail.

4-4. Élagage des lauriers place de la Gare

Afin de faciliter l'installation des forains pour la vogue les lauriers de la Gare ont été taillés (gain de place).

À la suite de la demande de quelques administrés, Monsieur le Maire confirme que ces arbres ne seront pas abattus mais simplement élagués afin d'avoir une coupe plus harmonieuse.

4-5. Dépôt sauvage d'ordures

Le signalement d'un dépôt sauvage sur le Chemin du Joucle a été fait en Mairie.

Une plainte a été déposée par le Maire.

V – BÂTIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

5-1. Révision des loyers de la gendarmerie (bureaux et logements)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les baux pour les locaux de service et les logements de la Gendarmerie de Lhuis sont à renouveler depuis le 1er avril 2021.

Monsieur le Maire précise que l'estimation des valeurs locatives annuelles proposées par les Services Fiscaux de l'Ain est la suivante :

- 6 304,80 euros pour les locaux de service (Bien communal)
- 19 205,72 euros pour les logements (SEMCODA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le montant des loyers précités prenant effet au 1^{er} avril 2021.

Les loyers de la SEMCODA s'aligneront sur les montants versés par la gendarmerie.

5-2. Devis toit du four de St Martin

Les travaux de réfection du four de St Martin sont terminés mais il apparaît que le toit est en mauvais état.

Un devis a été établi par M. Catcel (Charpentier) pour un montant total de 3 080,48 € TTC ;

Une subvention a été demandée au Département

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réfection de la toiture.

5-3. Chemins communaux – trous à combler

Pour donner suite au signalement de plusieurs administrés concernant le mauvais état de certains chemins communaux, un recensement sera effectué afin de pouvoir combler les trous au plus vite.

Arrivée de Guillaume DUCOLOMB à 21 h 10

VI – SIVOM

Le SIVOM RCP est signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'AIN d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui se termine le 31 décembre 2021. Ce CEJ permet le financement du Multi-Accueil de BRIORD, de la Halte-Garderie et du Centre de Loisirs de SERRIERES-DE-BRIORD, des activités Périscolaires de BRIORD, LHUIS, SERRIERES-DE-BRIORD et prochainement LOMPNAS, du CLAS (contrat Local d'Accompagnement Scolaire) du Collège de BRIORD.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il n'est plus possible pour une collectivité territoriale de renouveler ou de signer un CEJ avec la CAF. Ce contrat a été remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG permet, au-delà des actions enfance-jeunesse comprises dans le CEJ, le financement des actions dans les domaines de l'animation, du logement, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accompagnement de la parentalité et de l'accès aux droits aux services et à l'inclusion numérique.

Le SIVOM s'inscrira dans le dispositif des CTG proposé et autorise le Président à signer ladite CTG.

VII – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

7-1. Renouvellement de la mise à disposition de locaux au profit de l'association BARRAC

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur la reconduction de la mise à disposition de locaux à l'association BARRAC tous les mardis et jeudis de 13h30 à 17h.

Après en avoir délibéré, l'assemblée donne son accord à l'unanimité

7-2. Convention prise en charge et gestion de colonies de chats libres

Comme évoqué lors du conseil municipal du 29 juillet 2021, la municipalité a la possibilité de passer une convention avec la Fondation d'Entreprise CLARA du groupe SACPA pour la gestion des colonies de chats libres.

À la suite de nouveaux signalements de chats errants sur le secteur de Charantonod et après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention par 6 voix pour et 8 abstentions.

Il est rappelé à la population qu'il est déconseillé de nourrir les animaux errants afin de prévenir leur prolifération.

VIII – DIVERS

8-1. Courriers administrés

Lecture de divers courriers d'administrés reçus en Mairie.

8-2. Retour point vogue

La fête du 15 août qui s'est déroulée sur 4 jours a été une réussite au niveau de l'organisation et de l'ambiance générale. La municipalité remercie, le comité des fêtes, les conscrits, les forains, la sono et les artificiers pour leur implication.

Monsieur le Maire a reçu 4 courriels d'administrés concernant les nuisances sonores dues à la fermeture tardive du bal.

La municipalité prend note des remarques.

8-3. Repas des aînés et prestataires.

À la suite de la réflexion de la commission concernant l'organisation du repas des aînés en décembre il a été décidé pour cette année que le repas aurait lieu le vendredi 3 décembre 2021 au restaurant de Groslée (L'Hostellerie).

Un courrier sera prochainement adressé aux bénéficiaires afin de savoir s'ils souhaitent participer au repas ou s'ils préfèrent le panier garni.

8-4. Cession parcellaire

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la cession de 24 m² d'un terrain communal. Après bornage, il s'est avéré que la terrasse d'un bien était située sur l'espace communal. Afin de régulariser la situation, une parcelle a été créée et cédée à titre onéreux aux propriétaires qui s'acquitteront également des autres frais engagés par cette cession.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur (en plus du prix au m² à 12,50 € voté précédemment).

La séance est levée à 22h15

Compte-rendu co-rédigé par le secrétaire de séance et le Maire

Prochain Conseil Municipal le 21 octobre 2021 à 20h.